



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE À L'OCCASION DES FESTIVITÉS DU NOUVEL AN

Troyes, le 29 décembre 2021

Dans le cadre des festivités liées au passage à la nouvelle année, et afin de prévenir d'éventuels troubles à l'ordre public, M. Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, a demandé aux forces de l'ordre de faire respecter l'application stricte des mesures qu'il a prises par arrêté préfectoral.

Ces dernières, applicables à compter du jeudi 30 décembre 2021 à 6 heures jusqu'au dimanche 2 janvier 2022 à 6 heures, concernent :

- **Les carburants et combustibles domestiques :**

La distribution, l'achat et la vente au détail de carburants et de combustibles domestiques, dont le gaz inflammable, et le transport, dans tout récipient, sauf nécessité dûment justifiée par le client, est interdite dans l'ensemble du département.

Les détaillants, gérants et exploitants de stations services, notamment de celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburants, devront prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

- **Les pièces d'artifices de divertissements :**

L'utilisation, la distribution, l'achat et la vente d'artifices de divertissement est interdite dans l'ensemble du département.

La vente aux professionnels et aux titulaires du certificat de qualification demeure autorisée.

Le respect de ces interdictions donnera lieu à des opérations de contrôle par les forces de sécurité intérieure dès le jeudi 30 décembre, en complément de ceux déjà réalisés dans les établissements dont l'accès est soumis à la présentation du passe sanitaire.

Enfin, des contrôles routiers seront renforcés avant, pendant et après le réveillon du 31 décembre.

L'accent sera mis sur les infractions graves génératrices d'accidents (alcool, stupéfiants, vitesse, comportements dangereux). Le préfet appelle chacun à la prudence et à la responsabilité sur les routes aubois lors de ces festivités.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10